

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

| |
|--|
| Maître de l'ouvrage |
| COMMUNE DEUX RIVIERES COMMUNE DELEGUEE D' ACCOLAY |
| Objet de la consultation |
| Commune déléguée d'ACCOLAY Travaux sur la voirie communale PROGRAMME 2018 |
| Remise des offres |
| Date limite de réception : 8/02/2018 Heure limite de réception : 12 h 00 |

SOMMAIRE

| | |
|---|------------------------------------|
| 1. OBJET DE LA CONSULTATION..... | 3 |
| 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION | 3 |
| 2.1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres | 3 |
| 2.2. Décomposition en tranches et en lots – entreprises admises à soumissionner – sous-traitance... | 3 |
| 2.2.1. Tranches | 3 |
| 2.2.2. Lots | 3 |
| 2.2.3. Entreprises admises à soumissionner | 3 |
| 2.2.4. Sous-traitance | 3 |
| 2.3. Options | 4 |
| 2.4. Variantes | 4 |
| 2.5. Mode de règlement | 4 |
| 2.6. Durée du marché - délais d'exécution | 4 |
| 2.6.1. Durée du marché..... | 4 |
| 2.6.2. Délais d'exécution | 4 |
| 2.7. Délai de validité des offres | 4 |
| 2.8. Modifications de détails au dossier de consultation..... | 4 |
| 2.9. Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises | 4 |
| 3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 4 |
| 3.1. Présentation des candidatures et des offres sur support papier | 5 |
| 3.1.1. La candidature..... | 5 |
| 3.1.2. L'offre | 5 |
| 3.1.3. Unité monétaire | 6 |
| 4. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES..... | 6 |
| 4.1. Critères de sélection des candidatures | 6 |
| 4.2. Critères de choix des offres et classement des offres..... | 6 |
| 4.2.1. Conformité des offres | 6 |
| 4.2.2. Critères de choix | 6 |
| 4.2.3. Classement des offres..... | Erreur ! Signet non défini. |
| 4.3. Dispositions particulières | 6 |
| 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES | 7 |
| 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LES CAHIERS DES CHARGES | 8 |

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation est organisée en vue de la passation d'un marché de travaux pour la réalisation de travaux de voirie sur la rue Hors Murs et la rue du Cimetière sur la commune déléguée d'ACCOLAY, dans le cadre du programme 2018.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

Marché sous procédure adaptée passée en application de l'article 28 du Code des marchés publics .

2.2. Décomposition en tranches et en lots – entreprises admises à soumissionner – sous-traitance

2.2.1. Tranches

Le chantier sera réalisé en une seule tranche avec les travaux suivants à effectuer :

- Dérasement des accotements
- Reprise des nids de poule sur la chaussée
- Reprofilage de la chaussée
- Renouvellement de la couche de roulement sur l'ensemble du chemin

2.2.2. Lots

Ces travaux font l'objet d'un seul lot.

2.2.3. Entreprises admises à soumissionner

Le marché sera conclu, selon l'offre qui sera retenue :

- soit avec une entreprise unique,
- soit avec des entreprises groupées solidaires,

Les candidats peuvent présenter une offre :

- soit en qualité de candidats individuels,
- soit en qualité de membres d'un groupement.

Toutefois, ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

2.2.4. Sous-traitance

Le maître d'ouvrage souhaite limiter la sous-traitance à 40 % du montant du marché.

2.3. Options

Les options ne sont pas admises.

2.4. Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

2.5. Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement.

2.6. Durée du marché - délais d'exécution

2.6.1. Durée du marché

La durée du marché est fixée dans le contrat.

2.6.2. Délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans le contrat.

2.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **quatre vingt dix (90) jours**, il court à compter de la date limite fixée pour leur remise des offres.

2.8. Modifications de détails au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard : **quinze (15) jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Ce délai est décompté à partir de la date à laquelle les modifications en cause ont été envoyées par le maître de l'ouvrage.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.9. Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises

Le dossier de consultation est remis gratuitement. Il comprend les documents suivants :

- Règlement de la Consultation,
- Contrat de travaux

| |
|---|
| 3. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES |
|---|

Les candidatures et les offres seront présentées sur support papier.

La transmission des candidatures et des offres par voies électroniques n'est pas acceptée. Les candidats sont seuls responsables des conditions d'acheminement des offres.

3.1. Présentation des candidatures et des offres sur support papier

Documents à produire

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra les pièces suivantes :

3.1.1. La candidature

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Une note générale de présentation de la société, des moyens en matériels et en personnels,
- Une présentation de références sur des projets comparables
- Les renseignements, documents, et déclaration sur l'honneur visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics
- La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants dûment remplie (exemple : formulaire DC1 téléchargeable sur le site minefi.gouv.fr),
- La déclaration du candidat dûment remplie par une personne ayant pouvoir d'engager la société (exemple: formulaire DC2 à jour à la date de la soumission, téléchargeable sur le site minefi.gouv.fr).

Ces justifications sont à fournir, en cas de groupement, pour chacun des membres du groupement, en cas de sous-traitance, pour chaque sous-traitant donnant lieu à établissement du document à annexer à l'Acte d'Engagement.

Le Candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire, avant signature par le pouvoir adjudicateur sous peine de rejet de son offre, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin du marché sous peine de résiliation à ses torts du marché, les pièces, attestations et certificats fixés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans un délai de 8 (huit) jours à compter de la demande de la collectivité.

3.1.2. L'offre

A) Un projet de marché comprenant :

- Contrat de travaux, complété

B) Un dossier technique comprenant :

- Une note précisant les modalités envisagées pour la réalisation du chantier et décrivant les matériels que le candidat envisage d'utiliser dans le cadre des travaux,
- Une note descriptive détaillant l'équipe amenée à intervenir réellement dans le cadre de la mission et comprenant les CV, les références personnelles et la répartition des tâches.
- Une notice présentant les références du candidat pour des travaux similaires,
- Dans son offre, l'entreprise devra faire une proposition de planning de réalisation des travaux, ne dépassant pas la limite maximale du délai d'exécution,
- La fourniture des fiches de formulation des matériaux employés.

Tous les documents demandés seront indépendants les uns des autres ; dans le cas de groupement d'entreprises, tous les documents seront uniques.

Chaque rubrique est jugée indispensable au choix du mieux disant pour l'application du critère "valeur technique de l'offre" prévu à l'article 4 du présent règlement.

La non remise du dossier technique ou de l'un de ses éléments constitutifs entraînera l'application de la note globale ou de détail la plus basse, soit 0 (zéro) point.

3.1.3. Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'**Euro**.

4. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Critères de sélection des candidatures

Les conditions de sélection et les critères de jugement des capacités des candidats pourront tenir compte, des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, y compris en cas de groupement, quels que soient les liens juridiques existants entre ces opérateurs et le candidat, ce dernier devant justifier des capacités des opérateurs précités et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Les conditions de sélection et les critères de jugement des capacités seront les suivants :

- Candidats ayant fourni l'ensemble des renseignements, documents et déclaration sur l'honneur demandés dûment remplis et signés,
- Candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont suffisantes.

4.2. Critères de choix des offres et classement des offres

Ce choix sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics.

4.2.1. Conformité des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 35 du Code des Marchés Publics seront éliminées en application de l'article 58 du même code.

4.2.2. Critères de choix

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics, sur la base de plusieurs critères fixés par le pouvoir adjudicateur et pondérés pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Ces critères sont :

- le prix

4.3. Dispositions particulières

Si au terme de la consultation, un candidat est sollicité pour fournir des précisions ou des compléments sur la teneur de son offre, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le maître de l'ouvrage ne passerait pas, avec lui, le marché de travaux correspondant.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée qui contiendra les justifications à produire par le candidat conformément à l'article 3.1.1. du présent règlement et l'offre conformément à l'article 3.1.2. du présent document.

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

Mairie de Deux Rivières
55 rue d'Orléans
CRAVANT
89 460 DEUX RIVIERES
Appel d'offres pour :
Commune déléguée d'ACCOLAY
Travaux sur la voirie communale
PROGRAMME 2018
« **NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis** »

Les offres seront :

Soit déposées contre récépissé à : Ouverture du secrétariat de mairie

Madame le maire
Mairie de Deux Rivières
55 rue d'Orléans
CRAVANT
89460 DEUX RIVIERES
Tél : 03 86 42 23 34

Soit transmises par pli recommandé avec avis de réception postal à :

Madame le maire
Mairie de Deux Rivières
55 rue d'Orléans
CRAVANT
89460 DEUX RIVIERES

Les candidatures et les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les candidats devront tenir compte pour la transmission de leur offre, du délai d'acheminement des services postaux.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LES CAHIERS DES CHARGES

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges, qu'ils émanent du maître d'ouvrage ou qu'ils viennent en réponse à des questions formulées par les opérateurs économiques, seront communiqués à tous les candidats ayant retiré le dossier, **six (6) jours** au plus tard avant la date limite fixée pour la remise des offres conformément à l'article 57 du code des marchés publics.

En conséquence, pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **quinze (15) jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

**Madame le maire
Mairie de Deux Rivières
55 rue d'Orléans
CRAVANT
89 460 DEUX RIVIERES
Tél : 03 86 42 23 34**
